

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES MEDICALES-ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education:

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1:

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1ère année (DFASM1):

Membres du jury:

Laurent GUY, Président du jury, PU-PH Lemlih OUCHCHANE, Vice-président, MCU-PH

Semestre 1:

Olivier BAY, PU-PH
Jean-Etienne BAZIN, PU-PH
Yves BOIRIE, PU-PH
Georges BROUSSE, PU-PH
Emmanuel BUC, PU-PH
Denis CAILLAUD, PU-PH
Frédéric DUTHEIL, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Anne-Elisabeth HENG, PU-PH
Pascal MOTREFF, PU-PH
Igor TAUVERON, PU-PH
Olivier TOURNILHAC, PU-PH

Semestre 2:

Marlène BARROSO-FONTANEL, PRCE Stéphane BOISGARD, PU-PH Michel D'INCAN, PU-PH Jean-Marc GARCIER, PU-PH Olivier LESENS, PU-PH Jeannot SCHMIDT, PU-PH Martin SOUBRIER, PU-PH Catherine VAURS-BARRIERE, MCU

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2ème année (DFASM2) :

Membres du jury:

Pierre-Michel LLORCA, Président du jury, PU-PH Etienne MERLIN, Vice-président, PU-PH

Semestre 3:

Marc ANDRE, PU-PH
Olivier AUMAITRE, PU-PH
Nicolas AUTHIER, PU-PH
Isabelle BARTHELEMY, PU-PH
Jean-Etienne BAZIN, PU-PH
Marlène BARROSO,
Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH
Franck DURIF, PU-PH
Emmanuel COUDEYRE, PU-PH
Michel D'INCAN, PU-PH
Thierry MOM, PU-PH
Isabelle JALENQUES, PU-PH
Jeannot SCHMIDT, PU-PH
Lemlih OUCHCHANE, MCU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH

Semestre 4:

Louis BOYER, PU-PH Gilles CLEMENT, PU-MG Denis GALLOT, PU-PH Laurent GERBAUD, PU-PH Etienne MERLIN, PU-PH

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3ème année (DFASM3) :

Membres du jury :

Jeannot SCHMIDT, Président du jury, PU-PH Alexandre LAUTRETTE, Vice-président, PU-PH

Marc ANDRE, PU-PH Isabelle BARTHELEMY, PU-PH Stéphane BOISGARD, PU-PH Emmanuel BUC, PU-PH Denis CAILLAUD, PU-PH Franck DURIF, PU-PH Jean-Michel CONSTANTIN, PU-PH Michel D'INCAN, PU-PH Denis GALLOT, PU-PH Laurent GUY, PU-PH Anne-Elisabeth HENG, PU-PH Isabelle JALENQUES, PU-PH Olivier LESENS, PU-PH Pierre-Michel LLORCA, PU-PH Etienne MERLIN, PU-PH Romain ESCHALIER, PU-PH Bertrand SOUWEINE, PU-PH

Jury de validation du 2ème cycle des études médicales (jury DFASM3 restreint)

Membres du jury :

Jeannot SCHMIDT, Président de Jury, PU-PH Alexandre LAUTRETTE, Vice-Président de Jury, PU-PH

Isabelle BARTHELEMY, PU-PH Marc ANDRE, PU-PH

Article 2:

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20/11/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

2 2 NOV. 2018

- Publié le 22 NOV. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.